

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière tenue le **8 décembre 2025**, de **19 h 30 à 21h20** à l'hôtel-de-ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Lise Lapointe, Lucie Nicolas, Maryse Mauger et Marie-Hélène Fournier, ainsi que Messieurs Léopold Briand et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Monsieur Kent Moreau, directeur général et Monsieur Jacques Berthelot, trésorier

2025-12-08

290.12-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

291.12-25 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025 ET DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal du 10 novembre 2025 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance passée suivante :

- Séance ordinaire du 10 novembre 2025, avec dispense de lecture.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

292.12-25 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2025

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 novembre 2025, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 473 262,37\$.

Le conseil municipal prend acte

de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

GREFFE

293.12-25 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2026 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : Les séances débuteront à 19H30 à la salle du conseil municipal située au 108 rue de l'Hôtel-de-Ville à Grande-Rivière ;

QUE : le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| ➤ 12 janvier 2026 | ➤ 13 juillet 2026 |
| ➤ 9 février 2026 | ➤ 10 août 2026 |
| ➤ 9 mars 2026 | ➤ 14 septembre 2026 |
| ➤ 13 avril 2026 | ➤ 13 octobre 2026 |
| ➤ 11 mai 2026 | ➤ 9 novembre 2026 |
| ➤ 8 juin 2026 | ➤ 14 décembre 2026 |

QU' : un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2025-12-08

294.12-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2.2 (BIENS IMMEUBLES) DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS (MCCCF) - PROJET DE REMPLACEMENT DU PUITS DE LUMIÈRE (FENÊTRE PARTIE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE) - AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder au remplacement du puits de lumière (fenêtre) situé dans la partie bibliothèque municipale du Complexe sportif et culturel Desjardins, celui-ci étant désuet et représentant un enjeu d'infiltration et d'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) offre un soutien financier dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*, volet 2.2 – Biens immeubles;

ATTENDU QUE le projet de remplacement du puits de lumière répond aux critères d'admissibilité du programme et contribue à l'amélioration et à la pérennité des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la Ville doit déposer une demande d'aide financière et s'engager à respecter les exigences du programme, notamment en ce qui concerne la gestion contractuelle, le suivi du projet et la reddition de comptes;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2.2 (Biens immeubles) du Programme d'aide aux immobilisations du MCCCF pour le projet de remplacement du puits de lumière (fenêtre) dans la partie bibliothèque municipale;

QUE : la Ville confirme son engagement à assumer la portion des coûts non couverts par le programme ainsi que toute dépense non admissible;

QUE : soit autorisée Mme Jennifer Allain-Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présentation de la demande et à la réalisation du projet.

2025-12-08

295.12-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2.1 (BIENS MEUBLES) DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS (MCCCF) - PROJET DE REMPLACEMENT DU MOBILIER DE BIBLIOTHÈQUE - AUTORISATION

ATTENDU QUE le mobilier de la bibliothèque municipale nécessite un remplacement afin d'améliorer les espaces d'accueil, de lecture et de diffusion culturelle;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) offre un soutien financier dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*, volet 2.1 – Biens meubles;

ATTENDU QUE le remplacement du mobilier s'inscrit dans la volonté de la Ville d'améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité et l'attractivité de sa bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Ville doit déposer une demande d'aide financière et s'engager à respecter les exigences du programme, notamment en matière de gestion contractuelle, de suivi et de reddition de comptes;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2.1 (Biens meubles) du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour le projet de remplacement du mobilier de bibliothèque;

QUE : la Ville confirme son engagement à assumer la portion des coûts non couverts par le programme ainsi que toute dépense non admissible;

QUE : soit autorisée Mme Jennifer Allain-Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la présentation de la demande et à la réalisation du projet.

2025-12-08

296.12-25 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la résolution numéro 303.12-24 adoptée par le conseil municipal prévoyait l'affichage d'un poste de responsable de bibliothèque;

ATTENDU QUE malgré l'affichage et les démarches effectuées, aucun candidat n'a manifesté son intérêt à occuper cette fonction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire pour la Ville d'assurer la continuité des services offerts à la bibliothèque municipale;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE la Ville procède à la nomination de Mme Jennifer Allain-Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de responsable de la bibliothèque municipale;

QUE : Cette nomination prenne effet immédiatement;

QUE : Mme Allain-Meunier soit autorisée à assurer la gestion, la coordination et le suivi des activités de la bibliothèque, ainsi que toute autre responsabilité s'y rattachant.

2025-12-08

297.12-25 FORMATION PUMPTRACK (ÉTÉ 2025) - MODIFICATION DE POSTE BUDGÉTAIRE - AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a offert une formation Pumptrack à l'été 2025 afin de soutenir le développement des activités sportives et récréatives pour les jeunes;

ATTENDU QUE le coût total de la formation s'élève à 1 388 \$ taxes comprises;

ATTENDU QUE la Ville a déjà reçu le remboursement de 250 \$ dans le cadre du programme Actif de l'URLS;

ATTENDU QU'IL demeure un montant résiduel de 1 138 \$ à financer;

ATTENDU QUE l'ancien conseil municipal avait indiqué son intention de couvrir ce déficit via le budget discrétionnaire des élus, mais qu'aucune résolution formelle n'avait été adoptée à cet effet;

ATTENDU QU'IL y a lieu de régulariser la situation en imputant la dépense résiduelle au poste budgétaire Développement économique et communautaire;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière autorise la modification du poste budgétaire afin d'imputer la dépense résiduelle de 1 138 \$ au poste Développement économique et communautaire, pour couvrir les coûts de la formation Pumptrack de l'été 2025;

**DIRECTEUR DU SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

298.12-25 MPI – RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE INDUSTRIEL MARIN (RÉF.:715-53351TT) - PLANS ET DEVIS, ET SURVEILLANCE – TETRATECH QI INC – PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement des honoraires professionnels à TetraTech QI inc. pour un montant total de **38 077,73 \$ (taxes en sus)**, dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire industriel marin (réf. : 715-53351TT);

QUE: Ce montant soit affecté au budget MAPAQ destiné à la municipalisation du Parc industriel des Pêches de Grande-Rivière.

2025-12-08

299.12-25 MPI - RÉFLECTION DE L'ÉMISSAIRE INDUSTRIEL MARIN (RÉF.:715-53351TT) - NOMINATION D'UN MANDATAIRE POUR LES DÉPÔTS DE DEMANDES À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL - AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE Le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à la nomination de Mme Véronique Pinard, professionnelle en environnement chez Tétratech QI Inc., à titre de mandataire notamment auprès du ministère de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP), ainsi que du ministère des Pêches et des Océans (MPO), afin de faire toute représentation, demandes ou dépôt de documents ayant trait à la demande d'autorisation environnementale requise pour le projet cité en rubrique et ce, en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

QUE: le trésorier soit autorisé à donner les accès requis sur CliQSecur Entreprises et/ou sur le Système d'authentification gouvernementale du gouvernement du Québec et tout autre plateforme de dépôt du gouvernement du Canada.

300.12-25 ACHAT D'UNE CHARGEUSE NEUSON WL28 2024 – COOPÉRATIVE UNORIA - AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a eu l'opportunité de louer une chargeuse Neuson WL28 2024 pour une période d'un an avant de procéder à son achat, le cas échéant;

ATTENDU QUE le directeur des Travaux publics confirme, au terme de cette période, que l'équipement répond en tout point aux besoins spécifiques de son service et recommande d'en faire l'acquisition.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal accepte de procéder à l'achat d'une chargeuse NEUSON WL28 2024 et autorise le trésorier à signer le contrat d'achat et à procéder au paiement d'un montant **98 732.28 \$** (taxes comprises) à la Coopérative Unoria.

QUE: cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt parapluie sur une période de huit (8) ans.

2025-12-08

301.12-25 PROJET DE REMPLACEMENT DU PUITS DE LUMIÈRE (FENÊTRE PARTIE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE) - MATHIEU FLEURY ARCHITECTE – RÉALISATION D'UN RAPPORT D'INSPECTION ET ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX PROJETÉS - OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la date limite de dépôt de projet au Programme d'Aide aux Immobilisations du MCCCC est le 17 décembre 2025 à 16h00;

ATTENDU QUE toute demande d'aide financière à un bien immeuble doit être accompagnée d'un audit technique réalisé par un professionnel du bâtiment notamment un architecte.

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a reçu une proposition de services et d'honoraires professionnels en architecture de la firme Mathieu Fleury Architecte Inc

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré au montant de 6 500 \$ (taxes en sus) à Mathieu Fleury Architecte pour réaliser une inspection visuelle du mur-rideau et de ses interfaces extérieures, procéder aux relevés photographiques et aux mesures essentielles et rédiger un rapport d'expertise avec recommandations d'interventions et estimations des coûts des travaux projetés (réf; offre de services no. 25-046).

2025-12-08

302.12-25 OAA ESPOIR CALIN – RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE SERVICES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente actuelle avec OAA Espoir Câlin vient à échéance et qu'il y a lieu de procéder à sa reconduction;

ATTENDU QUE des ajustements doivent être apportés à l'entente afin de refléter les besoins actuels;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE: La Ville de Grande-Rivière autorise la reconduction de l'entente de services avec OAA Espoir Câlin;

QUE : le directeur général, Monsieur Kent Moreau, soit autorisé à mettre à jour l'entente, à y apporter toute modification administrative nécessaire et à signer pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière.

La conseillère Lise Lapointe se retire pour ce point, puisqu'elle est administratrice au sein du conseil d'administration.

303.12-25 RITMRG – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - TARIFICATION INCITATIVE ET RECONNAISSANCE – ACCEPTATION DES MESURES 2026

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé a reçu l'information relative aux mesures à mettre en place par la RITMRG pour procéder à la tarification incitative et reconnaissance calculée sur le principe utilisateurs-payeurs et visant à récompenser les bonnes pratiques de gestion citoyenne des matières résiduelles.

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal accepte d'appliquer, en 2026, l'approche progressive de la tarification incitative et reconnaissance telle que recommandée par la RITMGR soit:

- De facturer un supplément de 117\$ aux grands générateurs de déchets (27 adresses ciblées);
- De créditer 15\$, soit 335\$ au lieu de 350\$ pour les citoyens qui adoptent de bonnes pratiques (12 levées et moins: Bacs verts)

304.12-25 HALTE ROUTIÈRE GRANDE-RIVIÈRE OUEST - ALIÉNATION ET VENTE DE L'ANCIEN BLOC SANITAIRE POUR DÉMÉNAGEMENT - AUTORISATION ET MANDATS

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE : le conseil municipal accepte d'aliéner l'ancien bâtiment de la Halte routière de Grande-Rivière ouest et autorise le directeur général à procéder à sa vente publique au plus offrant pour un déménagement avant le 15 mai 2026.

2025-12-08

305.12-25 ENTENTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE (LOT 5 293 114, RUE DES PIONNIERS) – AJOUT D'UN ADDENDA - AUTORISATION

ATTENDU QU'une entente de servitude d'utilité publique est intervenue avec les propriétaires du lot cité en rubrique;

ATTENDU QUE ladite servitude n'a pas encore été enregistrée aux registres fonciers;

ATTENDU QUE les propriétaires demandent un addenda à deux (2) clauses de l'entente initiale concernant notamment le règlement financier de la servitude et l'aménagement paysager près d'un panneau de contrôle;

ATTENDU QUE le directeur général juge ces demandes recevables et en fait la recommandation au conseil municipal;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à ajouter un addenda à l'entente de servitude d'utilité publique conclue avec les propriétaires du lot 5 293 114, situé sur la rue des Pionniers et à communiquer ces modifications à l'étude Jean Couture notaire;

QUE: le trésorier soit autorisé à émettre un chèque auxdits propriétaires au montant initialement conclu.

2025-12-08

306.12-25 COMITÉ DES LOISIRS DE GRANDE-RIVIÈRE - DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOCAL ADMINISTRATIF AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DESJARDINS – AUTORISATION ET MANDAT

ATTENDU QUE le Comité des loisirs a formulé une demande afin d'obtenir un local administratif au Complexe sportif et culturel Desjardins;

ATTENDU QUE la majorité des activités du Comité des loisirs se déroulent au Complexe, rendant un espace administratif sur place fonctionnel, pertinent et nécessaire;

ATTENDU QUE l'attribution d'un local dédié facilite la gestion, la coordination et le développement des activités communautaires et récréatives;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière souhaite soutenir le Comité des loisirs tout en conservant ses droits de propriété, de gestion et d'usage sur les locaux du Complexe;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE l'organisme soit informé que la Ville demeure entièrement propriétaire du local et conserve tous ses droits relatifs à son occupation, à sa gestion et à sa reprise au besoin;

QUE la Ville se réserve le droit, en tout temps, de modifier, d'ajuster ou de révoquer l'autorisation d'utilisation du local, selon ses besoins opérationnels ou administratifs;

QUE les modalités d'accès, d'entretien et de sécurité du local soient convenues entre Mme Jennifer Allain-Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et l'organisme concerné.

307.12-25 CLUB OPTIMISTE DE GRANDE-RIVIÈRE - BAIL DE LOCATION (39 GRANDE ALLÉE OUEST) - AUTORISATION

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Grande-Rivière n'occupe plus de local officiel depuis son déménagement du 500 Grande Allée Ouest;

ATTENDU QUE, suite à l'abolition des services d'Aire ouverte du CISSS de la Gaspésie, l'OBNL a fait part de son intention de louer un des quatre (4) bureaux disponibles au 39 Grande Allée Ouest;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal accepte que le club Optimiste de Grande-Rivière occupe un bureau au sous-sol du 39 Grande Allée (avec utilisation mensuelle d'une aire commune pour tenir les réunions), et autorise le directeur général à signer un bail de location avec le président de l'organisme;

2025-12-08

308.12-25 PROLONGEMENT DE LA RUE JONCAS – AJOUT DE SIX (6) LOTS POUR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - AUTORISATION ET MANDATS

ATTENDU QUE le règlement V-697/9-19 relatif aux projets de développements domiciliaires de la Ville de Grande-Rivière prévoit notamment les conditions préalables à la construction ou au prolongement, par phases, d'une rue résidentielle;

ATTENDU QUE les lots pour construction résidentielle de la première phase ont tous trouvé preneurs;

ATTENDU QUE de futurs propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt à acquérir un lot pour établir une résidence unifamiliale dans la deuxième phase;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à entamer les négociations avec le promoteur de la rue Joncas visant à rendre disponibles six (6) nouveaux terrains pour la construction résidentielle;

QUE: le directeur général soit mandaté à prendre les mesures nécessaires pour estimer les coûts à jour de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout et au pavage de la section de première phase, et à inscrire ces coûts au plan triennal en immobilisations de la Ville de Grande-Rivière;

309.12-25 ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR – NOUVELLES ORIENTATIONS

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE le conseil municipal confie à la Légion canadienne la responsabilité de la présentation annuelle de la cérémonie du Jour du Souvenir, tout en maintenant le caractère commémoratif du lieu, sans toutefois l'obliger à tenir l'événement à Grande-Rivière.

2025-12-08

310.12-25 OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 (18/11/2025)

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 18 novembre 2025 un budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU QUE les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 473 403\$ Dépenses : 1 083 896\$

ATTENDU QUE le déficit, après capitalisation, se chiffre à 610 493\$

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE Le conseil municipal accepte le budget révisé 2025 en date du 18 novembre 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

311.12-25 OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 (26/11/2025)

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 26 novembre 2025 un budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU QUE les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 473 403\$ Dépenses : 1 084 462\$

ATTENDU QUE le déficit, après capitalisation, se chiffre à 611 059\$

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE Le conseil municipal accepte le budget révisé 2025 en date du 26 novembre 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

2025-12-08

312.12-25 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 2 950\$:

CISSS de la Gaspésie (centre de jour du SEGA, activités de Noël) : 250 \$

ÉPAQ – Aquaculture en milieu scolaire : 750 \$

Fonds Étincelle (Bon-Pasteur) : 250\$

Fonds Étincelle (Polyvalente) : 250\$

Fonds Élan Jeunesse : 250\$

Chevaliers de Colomb : 250\$

Garde-manger : 250\$

Fabrique de Grande-Rivière : 250\$

Bleu FM – Vœux de Noël : 200\$

Publicité – feuillet paroissial : 250\$

URBANISME

313.12-25 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION LOT #5 293 959

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 054.25, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 19 novembre 2025, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 293 959 ayant frontage sur la rue de l'Azur le tout étant conforme aux exigences du règlement #UGR-006(PIIA).

2025-12-08

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

314.12-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

QUE L'ordre du jour étant épousé, la séance soit levée. Il est 21h20

2025-12-08

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

